



OVMP

Observer et dialoguer

Depuis le 1^{er} janvier, l'Observatoire vaudois des marchés publics (OVMP), créé sur l'initiative de la SIA Vaud et de l'UPIAV, jauge la conformité des procédures d'appels d'offres.

L'OVMP a déjà bien travaillé puisqu'à fin mars, il dévoilait un bilan positif de quelque vingt fiches de contacts avec les communes, satisfaites semble-t-il de cette intervention. Premier bilan de l'exercice dans les bureaux lausannois de la SIA¹ Vaud.

bâtir – Puisque cet observatoire existe, faut-il en déduire que le contrôle des instances cantonales lors d'ouvertures de marchés est insuffisant?

Philippe Vogel, secrétaire général de l'UPIAV²: Il est à relever que le canton ne dispose ni des bases légales ni des moyens lui permettant d'exer-

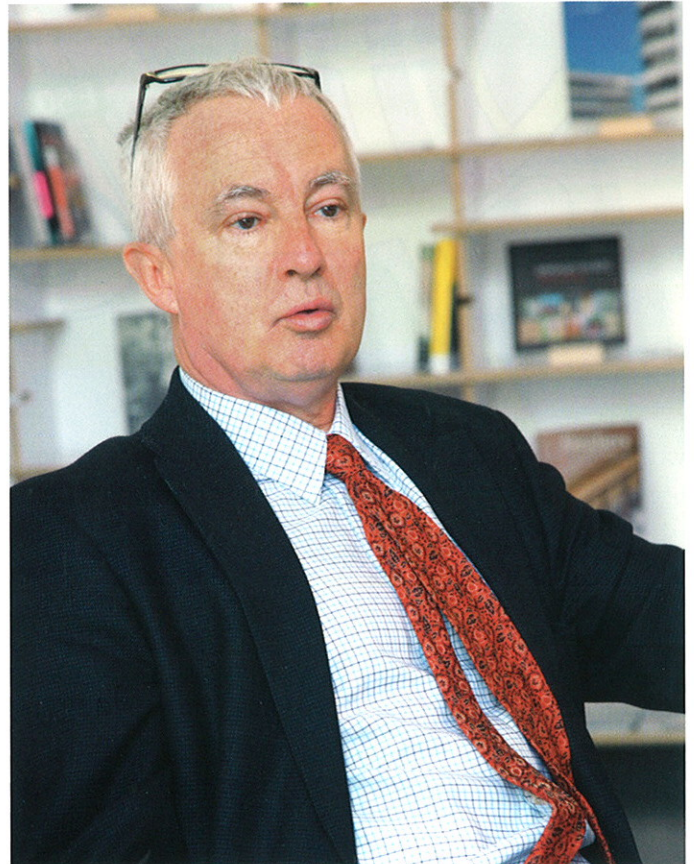
cer un contrôle lors du lancement de marchés publics. C'est en particulier ce que le récent audit de la Cour des comptes a révélé en lien avec les limitations des communes en la matière.

Guy Nicollier, président de l'OVMP: Cela ne veut pas dire que d'autres associations professionnelles n'ont pas elles aussi constaté ces lacunes et elles nous soutiennent, de même que les mandataires.

Jacqueline Pittet, présidente de la SIA Vaud: D'ailleurs, la qualité des appels de marché de service a une répercussion sur les appels d'offres de marché de construction. Il y a une corrélation évidente.



Guy Nicollier souligne l'importance du dialogue avec les communes et ne veut pas donner la priorité aux recours.



Philippe Vogel déplore l'absence de contrôle des procédures d'appels d'offres par les instances cantonales.

Le Tribunal cantonal est seul compétent pour les recours. Considérez-vous que l'OVMP assume un rôle purement consultatif?

Philippe Vogel: Nous sommes deux associations qui défendent les intérêts de leurs membres et l'on peut donc être amené à exercer le droit de recours.

Mais vous pouviez déjà le faire avant. Quelle force vous apporte en plus cet observatoire?

Guy Nicollier: L'un des fondements de l'observatoire est justement d'observer! Et nous constatons passablement de marchés qui posent des problèmes de compréhension et de connaissances. Notre objectif est donc d'être là, à travers l'observatoire mais aussi de nos associations, pour aider et accompagner les pouvoirs publics. C'est en fait la recherche d'un dialogue, sans vouloir aboutir systématiquement à un recours.

Jacqueline Pittet: A la base, l'idée est d'informer nos mandataires sur la qualité des procédures auxquelles ils vont répondre. Cela se fait par l'intermédiaire de fiches porteuses d'un smiley reflétant la qualité de l'appel d'offres.

Et comment réagirez-vous si vous constatez qu'une commune n'a même pas ouvert de procédure?

Guy Nicollier: L'OVMP n'observe que les marchés qui sont publiés dans la *Feuille d'avis* ou sur Simap³. S'il y a un problème, on contacte la commune pour en discuter et lui proposer les modifications adéquates. Si rien ne se passe et que le problème est grave, on le signale alors à la SIA Vaud ou à l'UPIAV qui pourraient aller jusqu'au recours, mais cela reste une mesure ultime. Nous offrons une compétence; c'est un service gratuit, bénévole, dont le budget de fonctionnement est assuré par la SIA Vaud et l'UPIAV. En fait, nous faisons ce que font les Gene-

vois depuis 2006 lorsque la FAI (Fédération des architectes et ingénieurs de Genève) a mandaté la SIA Genève pour réaliser des fiches techniques. L'expérience genevoise a démontré que la qualité des marchés publics et parapublics sur tout le territoire du canton s'est largement améliorée. Les contacts liés avec les différentes instances ont été un succès.

Lorsque le député Patrick Vallat affirme que l'OVMP constitue une ingérence dans les affaires publiques, qu'en pensez-vous, Philippe Vogel, en votre qualité de juriste?

Philippe Vogel: Il suffit de lire le rapport de la Cour des comptes pour réaliser qu'une intervention est indispensable. Nous comblons un vide manifeste. On peut ajouter que M. Vallat est aussi à la tête d'un bureau qui a pour activité la gestion des marchés publics et des collectivités.

Jacqueline Pittet met en avant la nécessaire qualité des appels d'offres et la préservation de l'éthique des ingénieurs et architectes.

Jacqueline Pittet: Nous sommes convaincus d'agir en fonction de l'intérêt public. La défense de nos professions passe par le respect des buts visés par la loi sur les marchés publics, à savoir transparence, saine concurrence, égalité de traitement et nous ne faisons rien d'autre que de protéger ces valeurs qui sont le gage d'un cadre bâti de qualité.

Enfin, qu'attendriez-vous de l'Etat?

Jacqueline Pittet: Qu'il démontre une véritable volonté politique en assainissant les procédures. ●

TEXTE: ANNIE ADMANE
PHOTOGRAPHIES: VANINA MOREILLON

- ¹ SIA: Société suisse des ingénieurs et architectes.
- ² UPIAV: Union professionnelle des ingénieurs et architectes vaudois.
- ³ Simap: Système d'information sur les marchés publics en Suisse.



L'avis d'Emmanuel Ventura, architecte cantonal vaudois

bâtir – L'Observatoire vaudois des marchés publics est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2013. Soutenez-vous cette initiative?

Face à la complexité des procédures de mise en place d'appels d'offres marchés publics et face à la complexité pour les mandataires de les déchiffrer, l'Observatoire vaudois des marchés

publics (OVMP) informe de façon ludique de la conformité de ces procédures par des symboles clairs et accessibles à tous (pictogrammes vert, orange ou rouge). La législation sur les marchés publics est dense. Les communes ont parfois de la peine à s'y retrouver.

Par conséquent, je suis très favorable à cet outil qui peut leur permettre d'améliorer leurs appels d'offres. De plus, cet observatoire est également un moyen utile pour les mandataires de s'informer rapidement sur la bonne conformité d'un appel d'offres afin d'éviter d'engager des frais de participation parfois extrêmement conséquents.

Cet observatoire a été lancé par la Société des ingénieurs et architectes (SIA Vaud), un groupement professionnel. Qu'en pensez-vous?

Peu importe. Que ce service soit issu de l'Etat, d'une autorité de surveillance ou d'associations, cela n'a que peu d'importance. Il y avait urgence à disposer d'un tel outil. Souvent, l'appel d'offres est le premier pas d'un contrat de confiance qui engage les deux parties, mandant et mandataire, pour de nombreuses années. Il doit donc répondre à des règles communes. L'OVMP, par son service de conseil, est le garant de cette unité. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME GALICHET
PHOTOGRAPHIE: VANINA MOREILLON